

## COMPTE-RENDU

### DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 4 MAI 2021

#### - DECISIONS -

#### Compte – Rendu du Maire

L'an deux mille vingt et un, le mardi quatre mai à seize heures quarante, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, convoqués le vingt-huit avril, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er Adjoint

#### Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Héléna Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Régine Blard, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

#### Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Patrice Thien-Ah-Koon, Daniel Maunier par Henri Fontaine, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Serge Sautron par Jack Gence, Patricia Lossy par Mimose Dijoux-Rivière, Doris Técher par Jean-Pierre Thérincourt, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Jean-Yves Félix par Gilles Henriot, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire unique-20210504**

**Aide exceptionnelle à verser à la Croix-Rouge Française dans le cadre de la crise sanitaire en Inde liée à l'épidémie de Covid-19**

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 10-20201128 du Conseil Municipal du 28 novembre 2020,

Vu le rapport présenté au Conseil Municipal,

Considérant que l'Inde, 2ème pays le plus peuplé du monde, est touché comme de nombreux pays par la crise sanitaire de la Covid 19 et que la recrudescence du nombre de personnes contaminées et du nombre de décès ces dernières semaines, notamment avec l'apparition du variant indien, plonge un peu plus le pays dans une grande détresse,

Considérant que la Croix-Rouge Française, association nationale reconnue d'utilité publique, représentée à l'île de La Réunion par sa délégation territoriale présidée par Monsieur Faubourg Georges, a pour principal objet de prévenir et d'apaiser toutes les souffrances humaines par le biais d'actions dans 5 secteurs d'activités, à savoir, l'urgence et le secourisme, l'action sociale, la santé, la formation et la solidarité internationale,

Considérant que cette association humanitaire souhaite participer à l'effort de solidarité internationale afin de venir en aide aux Indiens et sollicite à ce titre, le soutien financier de la ville pour l'accompagner dans cette démarche d'entraide,

Consciente de l'urgence sanitaire et de la forte communauté tamoule vivant sur le sol tamponnais, qui pour certains ont des familles touchées par ce fléau en Inde, la commune du Tampon souhaite attribuer à l'association une subvention afin de l'aider dans cette mission, versée en une seule fois dès les formalités administratives accomplies,

Considérant que l'association devra en sus justifier de l'utilisation de cette subvention dans le cadre de ce projet et devra transmettre dans les six mois suivant l'exercice pour lequel elle a obtenu cette subvention :

- un compte-rendu financier (cerfa 15059\*02) accompagné des comptes certifiés,
- le rapport d'activité du dernier exercice clos,

Le Conseil Municipal,  
réuni le mardi 4 mai 2021 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

après en avoir débattu et délibéré

approuve à l'unanimité

l'attribution d'une subvention de 10 000 € (dix mille euros) à la Croix-Rouge Française ainsi que ses modalités de versement dans le cadre de son action humanitaire en Inde.

---

**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant soulevée, le Président lève la séance à seize heures quarante-cinq minutes.**

**Fait et clos au Tampon le 4 mai 2021.**

**Le Maire,**  
  
**André Thien-Ah-Koon**